Informations de base

2001/2218(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Banque européenne d'investissement BEI. Rapport annuel 2000 **Subject** 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique et monétaire	SCHMIDT Olle (ELDR)	10/07/2001
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/04/2001	Publication du document de base non-législatif	N5-0541/2001	Résumé
06/11/2001	Vote en commission		Résumé
06/11/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0392/2001	
12/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/02/2002	Décision du Parlement	T5-0034/2002	Résumé
05/02/2002	Débat en plénière		
05/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
21/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2218(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/15378

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0392/2001	06/11/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0034/2002 JO C 284 21.11.2002, p. 0025-0111 E	05/02/2002	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
OS	Document de base non législatif	N5-0541/2001	15/04/2001	Résumé

Banque européenne d'investissement BEI. Rapport annuel 2000

2001/2218(COS) - 15/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2000 de la Banque européenne d'investissement (BEI). CONTENU : en 2000, la BEI a continué à oeuvrer à l'appui des objectifs de l'Union européenne au travers à la fois de ses activités d'emprunt (29 milliards EUR) et de ses opérations de prêt (36 milliards EUR). 73% des prêts dans l'Union ont servi à appuyer des investissements dans les régions les moins favorisées. L'an dernier, l'autre priorité a été le lancement de l'initiative "Innovation 2000", un programme spécial destiné à appuyer les investissements qui visent à transformer l'Europe en une société axée sur l'innovation et fondée sur la connaissance. A noter également la création, en juin 2000, du groupe BEI au sein duquel le Fonds européen d'investissement est devenu une filiale spécialisée dans le capital-risque et les opérations en faveur des PME. A l'extérieur de l'Union européenne, la BEI a concentré ses activités sur les pays de l'Est et du sud de l'Europe, en appuyant le processus d'adhésion et en renforçant le partenariat euro-méditerranéen. Outre le renouvellement, en 2000, de son mécanisme de préadhésion, la BEI a décidé de réunir au sein d'une seule direction ses équipes financières responsables des opérations de la Banque dans l'Union et dans les pays candidats. Sur les marchés des capitaux, la BEI a poursuivi sa stratégie d'emprunt diversifiée et novatrice dans le souci d'optimiser le coût des ressources de la banque de manière à proposer les meilleures conditions financières possibles pour les projets financés. A l'avenir, la BEI concentrera ses activités sur les domaines où elle apporte une valeur ajoutée maximale, ce qui implique une révision des procédures internes, une réorientation de l'activité de prêt de la banque ainsi qu'une pluis grande transparence.

Banque européenne d'investissement BEI. Rapport annuel 2000

2001/2218(COS) - 05/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Olle SCHMIDT (ELDR, S), le Parlement européen félicite la BEI pour la manière dont elle gère les opérations de prêt et l'encourage à poursuivre son action. En ce qui concerne plus particulièrement l'assistance financière offerte aux pays candidats, les députés souhaitent que la BEI privilégie à l'avenir les projets liés à la santé, à l'éducation et à l'environnement dans ces pays. La Commission est invitée à examiner une extension du mandat de la Banque en ce qui concerne les pays candidats et les pays moins développés. Le Parlement souhaite que la BEI contribue au processus de Lisbonne ainsi qu'aux projets basés sur la connaissance, l'innovation, l'éducation et la formation. Les possibilités de prêts aux petites entreprises (notamment en matière de capital-risque) devraient aussi être étendues. Le Parlement déplore le manque d'accès aux informations relatives à l'évaluation des projets de la BEI et encourage la BEI à renforcer l'évaluation des projets et l'information en retour dans le contexte des évaluations futures. Sur la question de la surveillance des activités de prêts et d'emprunts de la BEI, le Parlement demande au Conseil d'examiner la possibilité d'autoriser la BCE à contrôler la BEI. Au cas où cela ne pourrait se faire, le problème devrait être traité lors de la prochaine conférence intergouvernementale. La résolution souligne aussi l'importance d'offrir une assistance financière aux projets environnementaux et sur la nécessité de prendre en compte les études d'évaluation d'impacts sur l'environnement avant que les prêts concernant les projets ne soient approuvés. Enfin, le Parlement souhaiterait voir des études relatives aux impacts sur l'emploi. Un certain nombre d'amendements soulignent l'importance de la dimension environnementale, la transparence et les indicateurs de performance permettant une évaluation des opérations de prêts de la BEI approuvées.